

10^e ANNIVERSAIRE : UN GRAND SUCCÈS!

C'est le 15 novembre dernier que l'AQDR Beauce-Etchemins soulignait son 10^e anniversaire de fondation.

Cette activité fut un succès sur toute la ligne. Plus de 180 personnes ont participé au brunch-spectacle tenu au Théâtre Place de l'Église à St-Georges.

Nous tenons à remercier sincèrement notre président d'honneur, Monsieur l'Abbé Laval Bolduc, qui a contribué grandement à ce succès.

Merci aux membres du comité organisateur : Jacynthe Poulin, Bernard Poulin et Michael Petosa.

Et surtout, merci à tous les généreux commanditaires pour leur soutien financier.

NOTRE MISSION :
La défense des droits des aînés

Dans ce numéro :

10 ^e anniversaire : un grand succès	1
Les déjeuners-conférence	2
Faire le vide	3
L'aide juridique est accessible à plus de Québécois	3
Des dettes écrasantes pèsent sur les aînés	3
La maltraitance envers les personnes aînées c'est intolérable et inacceptable	4
C'est quoi une personne aînée	4
Prix affiché, prix payé	5
Crédit d'impôt pour activités des aînés	5
Des CHSLD accros aux pilules	5
Qui paiera votre carte crédit à votre mort?	6
Ma couverture d'assurance voyage est-elle adéquate?	6
Qu'est-ce que l'hyperglycémie?	7



M. l'Abbé Laval Bolduc, président d'honneur du 10^e anniversaire et M. Louis Plamondon, président de l'AQDR St-Michel-Montréal.



Danielle Grondin, administratrice et André Côté, président



André Côté et Louis Plamondon



Toujours là pour vous.



Desjardins
Caisses de Chaudière-Sud
et des Etchemins

www.desjardins.com

LES DÉJEUNERS-CONFÉRENCE AQDR BEAUCE-ETCHEMINS

ATTENTION : CHANGEMENT DE RESTAURANT
TOUS LES DÉJEUNERS 2016 AURONT LIEU AU

**RESTAURANT LA GUEULE FINE,
AU 584, BOULEVARD DIONNE
À SAINT-GEORGES**

DÉJEUNER 8h
CONFÉRENCE 9h à 10h30

Mercredi, le 17 février 2016



INVITÉE : Madame Marimée Bolduc-Jacques, docteure en médecine podiatrice

THÈME : « **Le vieillissement des pieds, faut-il s'en occuper?** »

Quoi faire pour avoir de beaux pieds en santé?

Connaissez-vous les soins de base pour garder vos pieds en forme?

Que peut faire le podiatre?

Comment prendre soin de ses ongles?

Et vous, que pouvez-vous faire comme soins à la maison?

Et les diabétiques, comment prendre soin de leurs pieds?

Autant d'interrogations à ce sujet qui trouveront réponses lors de cette conférence.

Mercredi, le 16 mars 2016



INVITÉE : Madame Nathalie Frenette, directrice générale

Coopérative de solidarité de services à domicile Beauce-Sartigan

THÈME : **Vous permettre de bien vivre dans VOTRE maison : c'est notre raison d'être!**

Nous offrons une multitude de services pour permettre à toute la population beauceronne de jouir de la vie. Nos services s'adressent à tous, peu importe votre revenu ou votre état de santé.

Nous sommes LA SEULE ENTREPRISE MANDATÉE par le gouvernement pour gérer les diverses aides financières auxquelles tous ont droit sur le territoire de la Beauce.

NOTRE MISSION : Être la référence du soutien à domicile afin de permettre à la population de bien vivre dans leur milieu de vie.

Mercredi, le 20 avril 2016



INVITÉE : Sœur Marie-Michèle Laflamme

THÈME : « **Le testament spirituel : les valeurs que je veux laisser en héritage à ma famille, mes amis, ce qui est important pour moi.** »

J'ai souvent entendu des personnes me dire, en pleurant, c'est le plus beau cadeau que mon père, ma mère... pouvait me laisser.

Le testament spirituel vous fait dire ce qui vous a fait vivre, ce qui vous tient le plus à cœur, les valeurs que vous avez privilégiées, ce qui a donné du sens à votre vie, ce qui a été important pour vous, ce qui a été le fil conducteur de votre vie.

Nous avons tous et toutes assez d'expérience de vie pour savoir que c'est souvent après le départ d'un être cher que nous nous rappelons certaines de ses paroles importantes.

Mercredi, le 18 mai 2016



INVITÉ : M. Alain Goulet, directeur du Centre d'écoute et de prévention du suicide (CEPS)

THÈME : **Le deuil**

Tout au long de notre vie, les êtres humains ont à vivre une multitude d'étapes.

A chacune de ces étapes, avant de toucher à plus de vie, il y a des deuils à faire.

Cette conférence sur le deuil se veut un outil pour aider les gens à traverser cette étape qu'est le deuil, afin de pouvoir découvrir toute la vie derrière la perte à encourir.

**TRÈS
IMPORTANT**

L'entrée est de 5\$ pour les membres.
Pour les non-membres,
le coût est de 10\$
Chaque participant
assume le coût de son déjeuner.

Information : AQDR Beauce-Etchemins

Tel. : 418 222-0000 aqdrbe@hotmail.com

Être grand, ce n'est pas concevoir que l'on sait tout, c'est admettre que l'on ne sait rien.

FAIRE LE VIDE

Faire le vide, désencombrer, cela vous dit quelque chose ?

Et si en ce début d'année, nous prenions la résolution de désencombrer nos maisons, qu'en pensez-vous ?

Rendu à nos âges, je crois que ce serait une des bonnes résolutions que nous pourrions prendre. Et commencer à vider, cela fait tellement de bien !

Lorsque je regarde des émissions de télévision qui nous parlent de « *relooking* », de « *home staging* », la première recommandation que les spécialistes font, c'est de demander à l'occupant de la maison de désencombrer la place.

Prenons le temps de regarder dans nos armoires, dans nos garde-robes, dans notre sous-sol, dans nos armoires de rangements, enfin, dans tous les recoins de la maison et posons-nous la question : *Combien ça fait d'années que je ne me suis pas servi de ce plat, que je n'ai pas porté ce vêtement, que je n'ai pas utilisé ceci et cela ?*

Nous réaliserons que nous gardons bien des choses qui ne nous servent plus.

De grâce, baissions notre inventaire, surtout lorsque nous sommes encore relativement en forme pour le faire. N'attendons pas l'urgence d'agir !

Combien de fois j'ai vu, dans l'urgence d'agir suite au décès ou à la maladie grave d'un parent âgé, l'arrivée d'un gros conteneur à côté de la maison : soyez assurés que les enfants, eux, vident la maison très rapidement.

Si nous avons la sagesse de commencer le désencombrement dès maintenant, beaucoup de nos choses pourraient avoir une seconde vie.

Gardons toujours une grande boîte prête à accueillir nos objets et prenons le temps d'aller la porter, à tous les mois, au comptoir de la Saint-Vincent-de-Paul.

Soyons réalistes, nous sommes appelés à vivre le dépouillement et à « voyager léger ». Qu'attendons-nous ?

Vous savez, nous n'avons pas besoin de grand-chose pour être heureux.

Allez, un peu d'effort et commençons à nous débarasser de tout ce qui ne sert plus !



L'AIDE JURIDIQUE EST ACCESSIBLE À PLUS DE QUÉBÉCOIS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'aide juridique est désormais accessible à un plus grand nombre de Québécois.

Québec a haussé les seuils d'admissibilité gratuite au service d'aide juridique de près de 18 pour cent.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, toute personne seule qui a un revenu de 19 201 \$ ou moins pourrait bénéficier du service gratuitement. Pour un couple avec des revenus de moins de 26 721 \$, celui-ci pourrait être admissible aux services de l'aide juridique.

Québec estime que ces modifications des critères de l'admissibilité à l'aide juridique toucheront les aînés qui ont comme source principale de revenus les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti.

N'hésitez pas à communiquer avec le Bureau d'aide juridique de votre région pour connaître les critères d'admissibilité.

Aide juridique Saint-Georges : 418 226-3351

Aide juridique Thetford-Mines : 418 338-2133

Aide juridique Saint-Joseph : 418 397-7288



DES DETTES ÉCRASANTES PÈSENT SUR LES AÎNÉS

La plus importante firme spécialisée dans les faillites et l'insolvabilité des ménages en Colombie Britannique, Sand & Associates, s'inquiète du nombre croissant d'aînés endettés. En effet, cette firme a constaté une hausse des clients âgés de plus de 60 ans dont les dettes écrasantes les poussent à faire appel à leurs cartes de crédit et à des sociétés de prêt sur salaire.

C'est le groupe démographique endetté qui croît le plus vite. Il a augmenté de 200% en trois années. On voit même des personnes aînées qui ont 5, 6 et même 10 prêts de sociétés de prêt sur salaire. Les raisons varient de l'obligation de s'occuper de parents âgés ou d'enfants adultes. Ces personnes sont parfois parties à la retraite alors qu'elles avaient encore des dettes à régler.

Par conséquent, en se rabattant sur des sociétés de prêts sur salaire, leurs dettes explosent car l'argent prêté par ces compagnies coûte très cher. Les taux d'intérêts qu'elles proposent peuvent être de l'ordre de 20 à 30 % mais si vous ajoutez tous les autres frais, ce taux peut dépasser 100 % par année.

Source : Radio-Canada, juin 2015

LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES, C'EST INTOLÉRABLE ET INACCEPTABLE

La maltraitance signifie une action, un comportement délibéré ou un défaut d'agir d'une personne en situation de confiance qui cause ou risque de causer à une personne vulnérable un préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique.

Qui peut causer de la maltraitance

Bien que les actes de violence soient souvent commis par des personnes de l'entourage des personnes âgées (conjoint, enfants, frères, soeurs, institutions financières, personnel médical, personnel aidant, personnes de l'autre sexe, etcetera), en aucun cas, ils ne doivent être tolérés.

Les formes de maltraitance

Parmi les diverses formes de maltraitance pratiquées à l'égard des personnes âgées, il y a :

a) L'exploitation financière ou matérielle

Une part importante des abus dénoncés sont d'ordre financier : vols des biens personnels, placements frauduleux, fraudes par cartes bancaires, procurations abusives, ventes forcées de résidence personnelle, contrats de service fictifs, refus de rembourser un emprunt. Dans certaines familles, l'agresseur réclame l'héritage d'un parent avant son décès. L'abus financier s'accompagne très souvent de chantage et de menaces de toutes sortes.

b) La violence psychologique ou émotionnelle

Les abus psychologiques ont surtout pour objectif de contrôler la personne en suscitant la peur, l'insécurité ou la culpabilité. Les moyens utilisés par les agresseurs sont très variés : le dénigrement, les reproches injustifiés, l'injure, l'intimidation, etcetera.

c) La violence ou agression physique

Certaines personnes sont pincées, bousculées, rudoyées, frappées. D'autres sont sous contention, attachées à leur lit ou à un fauteuil, ou sont forcées de prendre des médicaments qui les rendent plus « soumises ».

d) La violence ou agression sexuelle

Certaines victimes de maltraitance sont contraintes de se livrer à des actes à caractère sexuel par leur conjoint, par un voisin ou par toute autre personne par exemple, un fournisseur de services.

e) La violation des droits de la personne

Cette forme de violence présente de multiples visages particulièrement hideux. La négligence, c'est omettre de répondre aux besoins de base de la vie quotidienne d'une personne. C'est la priver d'une nourriture adéquate, de médicaments essentiels, de soins d'hygiène de base. La privation de contacts ou de relations avec autrui est parfois une forme de négligence.

f) La violence institutionnelle

Il n'y a pas qu'à domicile que les personnes âgées sont négligées et maltraitées. Certaines résidences privées ou certains centres d'hébergement publics font aussi preuve de négligence et de maltraitance en n'offrant pas de soutien adéquat pour l'alimentation, en logeant les personnes dans des chambres trop petites ou mal aérées, en n'assurant pas de services au cours de la nuit ou des fins de semaine ou en négligeant de soulager la douleur exprimée ou des états dépressifs manifestes.



C'EST QUOI UNE PERSONNE ÂÎNÉE ?

Une personne âgée, c'est la personne qui existait avant la pilule, les condoms et la vasectomie. C'est aussi celle qui existait avant la télévision, la pénicilline, le stylo à bille, le radar, les lampes fluorescentes, les photocopies, les vitamines et les cartes de crédit.

C'est également celle qui était là avant les couches jetables, la radio FM, les couvertures électriques, les ordinateurs, les cassettes, la musique électronique, la danse disco, le micro onde, les mets congelés, les pizzas.

C'est aussi elle qui existait avant les McDonald, les Boston Bar, les AW, les PFK, les Burger King, les Belle Province, les Harvey's, les Mike's, les Tim Horton's.

C'est encore elle qui pensait que le « fast-food » se mangeait pendant le carême, que fumer la cigarette cela faisait bon chic, bon genre, que le coke était un breuvage et que le pot était un récipient.

C'est toujours elle qui n'avait encore jamais entendu parler des OVNIS, de la CSN, de JFK, de la CIA, des CLSC, des REER, des 25 000 Syriens.

Quand on pense que le monde a changé en moins de 85 ans, il a fallu en faire des ajustements, n'est-ce pas ! Nous sommes les âgés d'aujourd'hui. Ne sommes nous pas aussi des survivants...

PRIX AFFICHÉ, PRIX PAYÉ

Il manquait un « 9 » au prix de 129,99 \$ et il a été affiché par mégarde à 12,99 \$ sur le web ? Il faut l'offrir au prix où le client l'a vu à tranché le juge Claude H. Chicoine au Palais de justice de Sherbrooke.

Une dame contestait le droit du gérant du magasin SEARS d'annuler une commande à cause d'une erreur de prix au lieu de l'honorer. Dans sa décision rendue, le juge s'est basé sur la Loi de la protection du consommateur qui interdit aux commerçants de vendre un produit plus cher que le prix annoncé. Ça arrive trop souvent ce type d'erreur et que les compagnies ne respectent pas la loi.

L'Office de la protection du consommateur invite tous les Québécois à poursuivre leurs démarches afin de faire valoir leurs droits si un cas comme celui mentionné précédemment leur arrivait.

Source : Journal de Québec, page 24, 12 août 2015



CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACTIVITÉS DES AÎNÉS

Dans moins de trois mois, vous devrez faire ou faire faire vos déclarations de revenus. Personne n'y échappe. C'est la loi, la loi, la loi...

Tant qu'à faire ou à faire faire nos impôts, ne vaudrait-il pas mieux que nous profitions de toutes les exemptions auxquelles nous avons droit y compris celles qui concernent les activités pour personnes âgées.

Dans ce cas, vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour activités des personnes âgées si vous résidez au Québec le 31 décembre 2015, si vous avez plus de 70 ans au 31 décembre 2015, si votre revenu ne dépasse pas 40 000 \$ et si vous ou votre conjoint avez payé des frais pour votre inscription à un programme d'activités physiques, ou artistiques ou culturelles ou récréatives offertes après le 4 juin 2015.

Ce crédit d'impôt est égal à 20% du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit au crédit. À noter que le crédit d'impôt maximal est de 40 \$.

Pour obtenir plus de renseignements, consulter le point 28 des instructions concernant la ligne 462 de votre déclaration d'impôt du Québec.

DES CHSLD ACCROS AUX PILULES

Lorsque le professeur Philippe Voyer a envoyé à une revue scientifique son étude sur la consommation de médicaments chez les personnes âgées atteintes de démence, les vérificateurs l'ont appelé, sceptiques. Vous êtes certain de vos chiffres ?

Il était certain. Il avait vérifié et revérifié. Aux USA, entre 14 % et 22 % de ces personnes consomment des antipsychotiques. Au Québec, c'est entre 30 % et 50 % et ça peut même aller jusqu'à 56 % à 60 % dans certains groupes. Philippe Voyer enseigne à l'Université Laval en soins infirmiers. Il concentre ses recherches sur l'épineuse question de la médication chez les personnes âgées, entre autres, celles hébergées dans les CHSLD. « Il semble que le Québec soit dû pour une psychanalyse ou pour une cure de désintoxication », ajoute M. Voyer.

C'est aussi l'avis du psychiatre Jacques Potvin, spécialisé en gériatrie, qui soigne depuis plus de 30 ans la clientèle que l'on trouve dans les CHSLD, essentiellement des personnes atteintes de troubles cognitifs. M. Potvin se questionne ouvertement sur la pertinence des traitements prescrits en CHSLD. « Je ne dis pas qu'il ne faut pas en prescrire. Ils sont parfois utiles, à petites doses, pour de courtes périodes, avec un suivi adéquat. Mais il est essentiel de se demander est-ce que les antipsychotiques qui sont prescrits ont les effets recherchés ».

En 2009, le Conseil du médicament du Québec estimait que jusqu'à 75 % des personnes âgées en résidence consommaient des benzodiazépines, une grande famille de médicaments comprenant, entre autres, le Xanax et le Valium. La plupart de ces molécules provoquent une grande dépendance. Et pas seulement aux patients. Le système est aussi accro à ces pilules qui sont bien commodes pour gérer les sautes d'humeur, l'agitation, l'errance nocturne et les comportements agressifs. Les médicaments pallient trop souvent à l'organisation déficiente du travail. On a remplacé la contention physique par la contention chimique.

Source : Mylène Moisan, Journal Le Soleil, 26 juin 2015.



La vie est trop courte pour la passer à regretter tout ce qu'on n'a pas eu le courage de tenter.

Marie-Claude Bassière

QUI PAIERA VOTRE CARTE DE CRÉDIT À VOTRE MORT ?

En vieillissant, plusieurs familles choisissent de mettre de l'ordre dans leurs affaires afin de protéger leur famille. C'est ce qu'une dame avait en tête quand elle a pris une assurance pour protéger le solde de sa carte de crédit. Mais malgré sa prévoyance, sa famille s'est retrouvée devant un casse-tête inattendu.

La dame en question est morte subitement en laissant un solde impayé de 2 000\$ sur sa carte de crédit. Lorsque sa famille a appris qu'elle avait souscrit à une assurance solde de crédit auprès des Caisses Desjardins, elle a fait une demande de réclamation. Mais Desjardins a refusé de rembourser la famille.

La bru de la dame a découvert que **Caisses Desjardins assure uniquement le solde apparaissant sur le relevé qui précède la mort de sa belle-mère.**

Un produit qui ne répond pas aux attentes raisonnables des assurés

Selon une experte en droit des assurances, le produit de Desjardins ne répond pas aux attentes raisonnables d'un assuré parce qu'il s'éloigne de la perception populaire de la couverture d'assurance.

Dans le cas d'une assurance solde de crédit, l'attente raisonnable des gens, c'est que le solde de leur compte soit assuré en totalité au moment de leur décès. Elle estime donc que le guide fourni par Desjardins manque de clarté.

À noter que Desjardins n'est pas la seule institution financière à offrir ce genre d'assurance. Trois autres banques canadiennes offrent le même produit soit CIBC, la Banque nationale et la Banque Laurentienne.

Source : Radio-Canada, Émission La Facture du 3 novembre 2015



MA COUVERTURE D'ASSURANCE VOYAGE EST-ELLE ADÉQUATE ?

Comme chacun doit le savoir, les coûts des frais médicaux aux États-Unis sont astronomiques, particulièrement pour les hospitalisations. Il est donc important de bien choisir son assurance voyage pour éviter ces frais.

Calcul de la prime d'assurance

La prime d'assurance est calculée en fonction de l'âge de l'assuré, de sa condition médicale et de la durée de son séjour. Pour les « snowbirds », la durée du séjour est en général beaucoup plus longue que pour les vacanciers d'où la nécessité d'une attention particulière lors de la déclaration des conditions médicales.

Déclaration des médicaments prescrits

En effet, il est important de bien déclarer les médicaments prescrits et les interventions subies dans les dernières années de votre état de santé. Si un changement de posologie survient dans vos médicaments, cela peut affecter votre condition d'assurabilité. Il est donc important d'utiliser les services d'un expert en assurance voyage pour bien vous guider vers la police qui conviendra le mieux à votre profil afin éviter qu'une réclamation soit refusée après une hospitalisation coûteuse.

Les réclamations

En cas de réclamation, les assureurs auront accès à tous vos dossiers médicaux et votre déclaration médicale sera alors contre-vérifiée avant de payer les factures pour vos soins. Heureusement, tous les assureurs ne tolèrent pas le même risque. Il est également possible pour une personne ayant une nouvelle condition médicale de s'assurer. Des solutions sont pratiquement toujours envisageables. Il suffit d'en discuter avec un expert qui saura vous guider.



AQDR Beauce-Etchemins

12427, 1^{re} Avenue, suite 319, Saint-Georges QC G5Y 2E3
Téléphone : 418 222-0000
Courriel : aqdrbe@hotmail.com
Internet : www.aqdrbeauce.com

Distribution : Postes Canada
En ligne par courriel

Tirage : 1000 exemplaires.

Responsables du journal : Hélène Morin et Micheline Catellier

Correction des textes : Yvan Dumontier

Infographie : Isabelle Poulin

Impression : AQDR Beauce-Etchemins

Dates de parution : Printemps, Automne, Hiver

Faire parvenir vos textes par courriel à aqdrbe@hotmail.com

« Le masculin est utilisé dans le seul but de simplifier les textes et désigne autant les femmes que les hommes. Les opinions exprimées sont la responsabilité des auteurs des textes et n'engagent pas l'AQDR Beauce-Etchemins et ses administrateurs. »

QU'EST-CE QUE L'HYPERGLYCÉMIE ?

L'hyperglycémie est un taux de sucre dans le sang au-dessus des valeurs cibles pour la majorité des personnes diabétiques, soit au-dessus de 7 mmol/L, à jeun ou avant un repas, soit au-dessus de 10 mmol/L, deux heures après un repas.

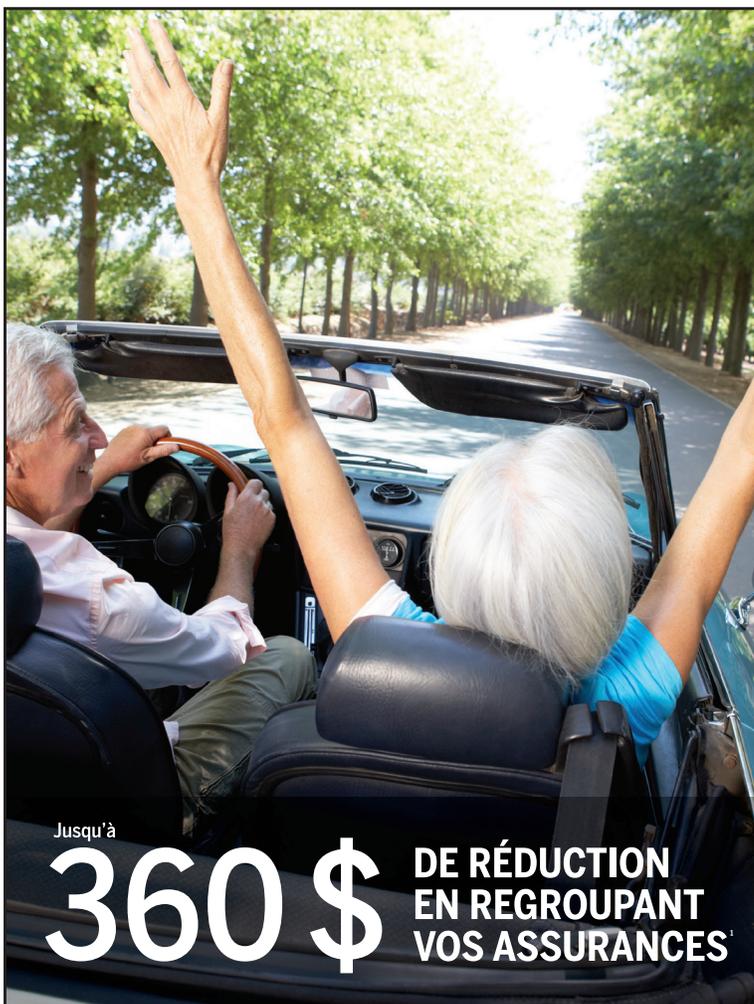
Causes de l'hyperglycémie :

- 1- Une alimentation plus riche en glucides qu'à l'habitude;
- 2- Un changement dans la pratique habituelle d'activité physique;
- 3- Un manque d'insuline et/ou de médicaments antidiabétiques;
- 4- Un stress physique ou psychologique;
- 5- La prise de certains médicaments

Manifestations de l'hyperglycémie

- 1- Soif intense;
- 2- Fatigue;
- 3- Faim exagérée;
- 4- Perte de poids involontaire;
- 5- Irritabilité;
- 6- Urines abondantes;
- 7- Étourdissements

Source : Info Diabète, 1 800 361-3504



Jusqu'à

360 \$ DE RÉDUCTION
EN REGROUPANT
VOS ASSURANCES



JUSQU'À 12 % DE RABAIS EXCLUSIF ADDITIONNEL

sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs parce que vous êtes membre de l'AQDR.

PROTECTION AIRMEDIC

offerte gratuitement ou à tarif réduit².

ASSISTANCE ROUTIÈRE GRATUITE

si vous possédez à la fois vos assurances auto, habitation et protection juridique chez nous.

Obtenez une soumission!

1 866 550-2737

lacapitale.com/aqdr



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

LaCapitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seule le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Economies applicables sur les nouvelles polices 2 ans. Remboursement de promotion par chèque ou dépôt bancaire. | 2. Inclus gratuitement pour les clients détenant une assurance auto ou habitation ET une assurance quad, motoneige, bateau ou résidence secondaire. Tous les détails sur lacapitale.com/Airmedic.

Lobe

Santé auditive
et communication^{MC}

CLINIQUES MULTIDISCIPLINAIRES
MÉDECINS ORL • INFIRMIÈRES
AUDIOLOGISTES • ORTHOPHONISTES
AUDIOPROTHÉSISTES • ÉDUCATRICES SPÉCIALISÉES *

Pour connaître la clinique la plus près de chez vous :

1 866 411-5623

www.lobe.ca •    

* Les types de professionnels peuvent varier d'une clinique à l'autre.

Pour mieux se souvenir...

La maison
Roy & Giguère inc.
Depuis 1890

Directeurs de funérailles



Funérailles conventionnelles – Préarrangements funéraires

Siège social : 2550, 1^{re} Avenue, Ville Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3P2
Téléphone : (418) 228-2263 – Fax : (418) 227-3271
Courriel : info@royetgiguere.com www.royetgiguere.com



Daniel Lavoie

PHARMACIEN PROPRIÉTAIRE

Affilié à



CENTRE-VILLE

11400, 1^{re} Avenue Est
Saint-Georges [QC] G5Y 5S4
Tél. : 418 227-1515
Fax : 418 227-1533

CLINIQUE

2250, boulevard Dionne
Saint-Georges QC G5Y 3X3
Tél. : 418 228-9731
Fax : 418 228-9588



Paul Busque
Député de Beauce-Sud

Bureau de circonscription
11287, 1^{ère} Avenue, bureau 102
Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 2C2
Téléphone : 418 226-4570
Télécopieur : 418 227-9664
[Facebook Paul Busque](https://www.facebook.com/PaulBusque)

 **BLOC**
QUÉBÉCOIS

Le BLOC QUÉBÉCOIS
du comté de Beauce
est fier du travail accompli par
l'AQDR Beauce-Etchemins.



André Spénard
Député de Beauce-Nord

Bureau de circonscription
700, rue Notre-Dame Nord, Bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9
Tél. : 418-387-2044 ou
1 800 463-2544
Courriel : aspenard-beno@assnat.qc.ca



Déplacement à l'extérieur
et à domicile sur demande

Me Pierre Bolduc

Notaire et conseiller juridique

620, 158e Rue Est
Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 5S8
Tél. (bur. et rés.) : (418) 227-9083
Fax : (418) 227-9085
pierrebolduc88@hotmail.com



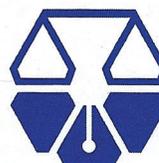
BEAUCE AUTO



405, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N7

418 774-9801

www.beuceauto.ca



Me Serge Veilleux
notaire et conseiller juridique

Cessionnaire du greffe de Me Benoit Maheux, notaire

sergeveilleuxnotaire@globetrotter.net

17092, Boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec), G5Y 8G9

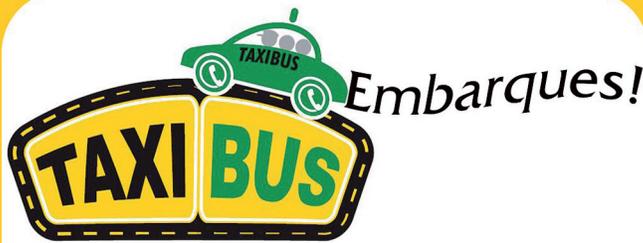
Téléphone bureau:

418-228-2882

Résidence: 418-227-6596

418-227-1710

Télécopieur: 418-227-7643



418 221-0066